

24/06/2008



En juillet et août, Caen la mer lance sa première opération « Vacances propres » sur ses plages !

Dès l'ouverture de la saison estivale, Caen la mer, qui assure la collecte des déchets ménagers sur son territoire, met en place pour la première année, une collecte sélective des déchets recyclables sur la digue, d'Hermanville-sur-mer à Lion-sur-mer.

Pour cette opération « vacances propres », menée du 1^{er} juillet au 31 août 2008, des points recyclages sont disposés directement sur la digue et aux abords des plages.

Une démarche « développement durable » pour préserver notre littoral et promettre à tous un été réussi !

Com m u n i q u é d e p r e s s e



le TRI, même en vacances,

...c'est comme à la maison !

points recyclage à disposition sur la plage ou ses abords

POINT RECYCLAGE

VACANCES PROPRES CAEN LA MER

Even on holidays, keep your recycling habits !
Bins for recycling available along the beach



Caen la mer développe cet été, autour de la mise en œuvre du sélectif sur les plages, plusieurs actions d'information et de sensibilisation auprès des riverains, des habitants de l'agglomération et des estivants :

1/ Distribution dans les campings, hôtels et offices du tourisme d'un document d'information sur la mise en place des points recyclages et d'incitation à leur utilisation.

2/ Soutien et aide logistique à l'opération « plages propres » sur Hermanville-sur-me organisée le 29 juin 2008.

3/ Organisation de 2 journées de sensibilisation sur les 4 km de plage, lors de l'animation « Les sables animés » organisée les 9 et 10 août 2008.

4/ Rappel à la prudence pour les vacanciers, avec quelques consignes simples et préalables à la baignade !

1 ■ « VACANCES PROPRES »

La communauté d'agglomération Caen la mer, qui assure la collecte des déchets ménagers des 29 communes, poursuit sa démarche de développement durable et lance cette année l'opération « vacances propres ».

Il s'agit, durant la période estivale (soit du 1^{er} juillet au 31 août 2008), de mettre en place une collecte sélective sur la digue, d'Hermanville-sur-mer à Lion-sur-mer à destination des estivants.

Sur les plages de Caen la mer, les estivants ne disposaient jusqu'alors que de poubelles noires à ordures ménagères et y jetaient donc tous les déchets, y compris les déchets recyclables.

Désormais cet été, ils vont aussi pouvoir trier les emballages pour les recycler.

Dès le 1^{er} juillet, la communauté d'agglomération installera, sur la digue et ses abords, 6 points recyclages. Les estivants pourront y déposer d'un côté les déchets non valorisables, de l'autre les recyclables (canette, bouteille plastique, papier...).

Ces nouveaux conteneurs ressemblent aux équipements que l'on trouve classiquement sur les plages en France en période estivale et sont estampillées « vacances propres » en blanc rayé rouge et bleu.

→ Distribution de documents :



Aussi, pour informer les estivants et les habitants, des documents d'information seront distribués dans les campings, les hôtels, les offices du tourisme et autres lieux susceptibles d'accueillir du public.

2 ■ SOUTIEN A L'OPERATION PLAGES PROPRES

Caen la mer est partenaire officiel de l'opération « plages propres » menée par la commune d'Hermanville-sur-mer et la MJC. Ils organisent une journée de collecte des déchets sur la plage, le dimanche 29 juin 2008, de 13h à 16h.

Rendez-vous donc à 13h, Place du Cuirassé Courbet à Hermanville-sur-mer. Les gants et les sacs de collecte seront fournis aux participants, ainsi que des guides et des conseils sur le tri. Cette opération s'adresse à tous : enfants, parents, badauds, estivants, habitants...

Informations complémentaires :

Mairie d' Hermanville-sur-mer, Mme COCQUET au Tel. 02 31 36 18 00

Cocquet.hermanvielle@wanadoo.fr

3 ■ OPERATION DE SENSIBILISATION

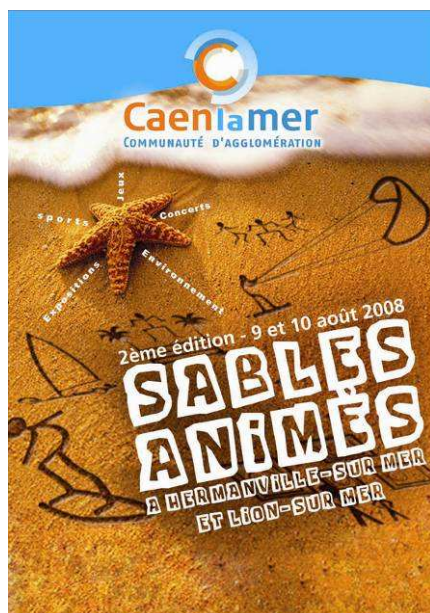
L'opération Vacances Propres s'inscrit dans un objectif plus général d'information et de sensibilisation de la population sur le littoral.

Le littoral de Caen la mer qui accueille, été comme hiver, de nombreux estivants et promeneurs, est réputé propre et agréable et souhaite le rester. Pour y parvenir, l'effort de chacun est requis, surtout en cette période estivale.

Alors la communauté d'agglomération invite riverains, habitants et estivants à trier davantage leurs déchets, en vacances comme à la maison, pour que les plages de Caen la mer conservent leur attrait.

Ils sont aussi téléchargeables sur le site internet de la communauté d'agglomération : www.caenlamer.fr, rubrique « déchets ménagers ».

3 ■ JOURNEES DE SENSIBILISATION PENDANT LES « SABLES ANIMÉS »



Une action pédagogique d'information sera organisée pendant l'animation d'été de Caen la mer, intitulée les « sables animées », les 9 et 10 août 2008, sur la digue d'Hermanville-sur-mer à Lion-sur-mer. Le but : informer les vacanciers présents de la mise en place du tri sélectif sur et aux abords des plages de Caen la mer et sur l'importance d'une implication de tous en faveur de l'environnement.

3 ■ RAPPELS DES CONSIGNES DE SECURITE BAINNADE

Pour éviter tout désagrément pouvant être lié à la baignade, quelques précautions sont à suivre :

- "Apprivoisez" le soleil : il vaut mieux s'exposer progressivement et raisonnablement au soleil. Gare à la déshydratation : Veillez à ce que vos enfants boivent régulièrement, car ils y sont particulièrement sensibles, mais n'oubliez pas de vous hydrater vous-même !
- La noyade reste avant tout le risque le plus important. Il est donc conseillé :
 - De respecter les consignes locales de sécurité.
 - De prévenir les risques en apprenant à nager et en accompagnant les enfants au bord de l'eau.
 - De ne jamais surestimer vos capacités physiques.
 - D'éviter la baignade dans les 2 heures qui suivent un repas copieux.
- Prenez soin de votre hygiène corporelle : un sable qui n'est pas très propre peut être à l'origine d'affections dermatologiques. Il est donc recommandé :
 - D'utiliser une serviette pour vous allonger sur le sable.
 - De profiter des douches à votre disposition.
- Gare à l'hydrocution : entrez progressivement dans l'eau, surtout après une exposition prolongée au soleil.
- Pour les amateurs de pêche à pied, ne ramassez pas les coquillages n'importe où ! Evitez les mauvaises surprises en vous renseignant à la mairie ou à la DDASS ; des interdictions peuvent, en effet, être prises en certains lieux. Dans le cas où la pêche est autorisée, veillez à garder les produits de votre pêche au frais et consommez-les rapidement.

Contacts presse :

Direction de la communication

Marc Thébault

02 31 39 40 56

courriel : m.thebault@agglo-caen.fr

Tous les dossiers sur le site : www.caenlamer.fr



Le RSS est disponible sur le site de l'agglomération